

POUR RESPECTER LES ENFANTS ET LEURS DROITS DÉFENDRE ET PROMOUVOIR L'AUTORITÉ INDÉPENDANTE "DÉFENSEUR DES ENFANTS"

**Tous les enfants présents sur le territoire de la République
ont strictement les mêmes droits,
quelle que soit leur situation ou celle de leurs parents.**

Le 6 mars 2000, la France s'est dotée d'un **Défenseur des enfants**, autorité indépendante chargée de défendre et de promouvoir les droits fondamentaux des enfants, posés dans la **Convention internationale des droits de l'enfant** que la France a ratifiée en 1990.

Depuis 9 ans cette institution est intervenue pour permettre à plus de 20.000 enfants de se voir reconnus les droits qui leur étaient déniés. Dans ses missions, la Défenseure s'est aussi imposée comme force constructive de propositions législatives et réglementaires, de modifications des pratiques, voire d'interpellation des pouvoirs publics.

Le 9 septembre 2009 le gouvernement a déposé deux projets de lois prévoyant la disparition de l'autorité indépendante "Défenseur des enfants", diluant une partie de ses attributions au profit d'un défenseur des droits, sans référence à la Convention internationale et en supprimant sa fonction de promotion des droits de l'enfant et d'interpellation des pouvoirs publics.

Au moment où dans le monde entier se préparent, pour le 20 novembre prochain, les célébrations du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la République ne saurait se priver de l'institution indépendante "Défenseur des enfants".

**Le respect des enfants et de leurs droits est un bien commun
des sociétés qui avancent vers "plus et mieux" d'humanité.**

**ON PEUT SOUTENIR L'INSTITUTION INDEPENDANTE
"DEFENSEUR DES ENFANTS"
(individuellement ou collectivement) sur son site :**

www.defenseurdesenfants.fr